

SOUS-PREFECTURE D'ISTRES

N° 2025/18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CARRY-LE-ROUET**

**SEANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars 2025, à 16 h 30,  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 14 mars 2025

<b>Nombre de membres</b>	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>En exercice : 13</b>	<b>M. CARPENTIER - Mme GUARINO - M. BARNAKIAN - Mme GUIONNET - Mme JULIEN</b>
<b>Présent(s) : 10</b>	<b>Mme BELGACEM - Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL - M. SEGUIN - Mme TRIGNAN</b>
<b>Pouvoir(s) : 01</b>	<b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b>
<b>Absent(s) : 02</b>	<b>M. LIVON à Mme BELGACEM</b>
<b>Délibération comportant 3 pages</b>	<b>Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :</b>
	<b>M. POTAUX</b>
	<b>Le ou les membre(s) absent(s) :</b>
	<b>M. MARZA</b>

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 DU CCAS  
DE CARRY-LE- ROUET**

Rapporteur : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section d'exploitation est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement soit en section d'investissement.

Le résultat sur lequel porte la décision d'affectation est l'excédent de fonctionnement de **12 565.35 €**.

Le conseil d'administration du CCAS, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

<b>Résultats - compte administratif 2024</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>En euros</b>
Résultat de l'exercice 2024	- 22 726.33
Résultat antérieur reporté	35 291.68
<b>Résultat de clôture</b>	<b>12 565.35</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Solde d'exécution 2024	5 664.48
Résultat antérieur reporté	2 151.94
<b>Résultat de clôture</b>	<b>7 816.42</b>

Le résultat d'investissement ne faisant pas ressortir un besoin de financement, il n'est pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Où l'exposé de M. René-Francis CARPENTIER, Président,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,**

**DECIDE**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

**- AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :**

**La totalité du résultat de fonctionnement soit 12 565.35 € en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire « 002 – excédent de fonctionnement reporté ».**

.../...

Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le **07 AVR. 2025**  
ID : 013-261300893-20250327-2025\_18DELIB-BF

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 27 MARS 2025

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres

Le : **04 AVR. 2025**  
Et publication ou notification  
**07 AVR. 2025**



Le Président du CCAS  
**René Francis CARPENTIER**  
Maire de Carry-le-Rouet